



## **Déclaration CGT préambule CSE janvier 2020**

Monsieur le Président

Aujourd'hui, les délégués syndicaux CGT d'établissement présents au CSE, ainsi que le représentant CGT ont pris la décision de quitter la réunion lors de la présentation de vos vœux, en signe de mécontentement.

En tant que président des PEP64, et représentant de l'Association au sens large, vous avez validé la décision de la DG de contester la désignation des délégués syndicaux CGT dans les établissements PEP64.

Vous avez aussi validé les propos de votre cabinet d'avocat, accusant la CGT de polluer le dialogue social « le tribunal de céans constatera au contraire la volonté manifeste de la CGT de nuire au dialogue social en remettant en cause notamment les dispositions conjointement négociées relatives à la mise en place des représentants de proximité..... », ou plus loin dans le réquisitoire « on ne saurait croire que la CGT entretienne volontairement une opacité dans sa manière de procéder de telle sorte à polluer le dialogue social qui était pourtant apaisé et constructif jusqu'alors. »

Ces propos sont indignes d'un employeur, à plus forte raison dans notre secteur médico-social.

La CGT PEP64 ne peut qu'être satisfaite de la décision des tribunaux, de Pau, Oloron et Bayonne qui la conforte dans sa vision du rôle de proximité des délégués syndicaux.

Pour la CGT, il y aura un avant et un après septembre 2019 dans ses « relations » avec la DG et la Présidence des PEP64.